

Deutsche
Stiftung
für
internationale
Entwicklung

German
Foundation
for
International
Development

Fondation
Allemande
pour le
Développement
International

Fundación
Alemana
para el
Desarrollo
Internacional

Table Ronde Internationale

**POLITIQUES DE PREVENTION ET D'ATTENUATION
DES CATASTROPHES EN VUE D'UN
DEVELOPPEMENT DURABLE**

— Réunion préparatoire à la Conférence mondiale sur
la prévention des catastrophes naturelles
à Yokohama, en mai 1994 —

organisée par le
Forum de la Politique du Développement
de la
Fondation Allemande pour le Développement International (DSE)

en coopération avec le

Secrétariat de la
Décennie internationale des Nations Unies
pour la prévention des catastrophes naturelles (IDNDR)

Berlin, du 25 au 28 janvier 1994



Avant-propos

La Table Ronde tenue à Berlin du 25 au 28 janvier 1994 était conçue comme une étape du processus visant à établir un bilan intermédiaire de la Décennie Internationale de la Prévention des Catastrophes Naturelles (IDNDR) qui devait être opéré à la Conférence Mondiale de Yokohama/Japon en mai 1994.

Les débats étaient centrés sur les aspects politiques de la corrélation entre prévention et atténuation des catastrophes, d'une part, et développement durable, d'autre part. Les délibérations ont pris en compte qu'une politique plus vigoureuse s'impose au niveau national et international pour souligner l'importance de la préparation aux catastrophes en vue d'un développement durable.

Les interventions et recommandations résumées dans ce Rapport présentent les objectifs à atteindre d'ici la fin de la Décennie Internationale. Elles soulignent, en outre, que les gouvernements sont politiquement et moralement responsables de la conception, promotion et mise en œuvre des politiques de participation et coordination des pouvoirs publics, des autorités locales et organisations non-gouvernementales afin de prévenir adéquatement les catastrophes naturelles et d'organiser des secours efficaces si la catastrophe s'est produite.

Les organisateurs espèrent que les conclusions et recommandations de la Table Ronde de Berlin seront utiles au processus politique amorcé par divers gouvernements, instances internationales et organisations non-gouvernementales en vue de préparer la Conférence Mondiale de Yokohama en mai 1994 et son suivi.

Nous tenons à exprimer nos plus vifs remerciements à Brian Ward pour ses interventions enrichissantes, ses conseils et sa contribution aux préparatifs de la Table Ronde ainsi que pour son travail de rédaction finale du Rapport. Nous sommes pareillement reconnaissants à George Ritchie pour son assistance spontanée.



Ingar Brüggemann
Présidente
Forum de la Politique du
Développement de la DSE



Olavi Elo
Directeur
Secrétariat de l'IDNDR

Table des matières

	Page
I. INTRODUCTION	7
II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	
1. Prévention des catastrophes et politiques de développement	9
2. Sensibilisation, promotion, éducation et formation	10
3. Renforcement des capacités nationales	12
4. Coopération et coordination	13
5. Science et technologie	14
6. Financement	16
III. COMMUNICATIONS SELECTIONNEES	
1. Prévention et atténuation des catastrophes pour assurer un développement durable Allocution prononcée par Peter Sötje	18
2. La politique de développement dans le contexte des catastrophes – un atelier de réparation supplémentaire? Allocution prononcée par le Dr Ulrich Popp	22
3. La contribution du Ministère fédéral des Affaires Etrangères à la prévention des catastrophes et au continuum du développement durable par Klaus Holderbaum	25
4. Grands axes de l'action future du Comité allemand de l'IDNDR présentés par Winfried Boll, Vice-Président	28
5. L'IDNDR – une vision en mutation par Brian Ward	34
– Changements de la configuration des catastrophes ...	34
– Changements des pays en développement sujets aux catastrophes	35
– Changement du mode d'assistance internationale ...	36
– Implications pour l'IDNDR	38
– Perspectives d'avenir	40
– Conclusion	43
6. Cohérence de la politique nationale et gestion des catastrophes par Terry Jeggle	44
IV. DOCUMENTATION DE REFERENCE	54
V. ANNEXES	
Annexe 1: Programme	55
Annexe 2: Liste des participants	58

I. INTRODUCTION

La Table Ronde, qui constituait un dialogue politique informel au niveau des décideurs, se proposait d'aider à mettre à jour et passer en revue les activités, progrès et déficiences enregistrés durant la première moitié de la Décennie Internationale des Nations Unies de la Prévention des Catastrophes Naturelles (IDNDR).

Les débats entendaient explorer les aspects politiques de la corrélation entre atténuation des catastrophes et développement durable, une consolidation accrue au niveau national étant jugée nécessaire pour mieux comprendre son importance.

Par la promotion d'un dialogue continu, la réunion visait à mieux comprendre le rôle crucial que les activités nationales, régionales et internationales de prévention et d'atténuation des catastrophes naturelles doivent jouer pour assurer un développement durable et la protection de l'environnement universel.

Une discussion informelle entre des responsables gouvernementaux d'activités d'atténuation des catastrophes nationales dans les pays en développement menacés et dans d'autres points chauds, qui représentaient la communauté internationale au sein et hors du système des Nations Unies pouvait, estimait-on, aider à définir les mesures à prendre à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles à Yokohama au Japon en mai 1994, et ultérieurement. Les conclusions et recommandations de la Table Ronde seront soumises à l'appréciation du Comité Préparatoire de la Conférence mondiale et d'autres instances nationales et internationales concernées. Elles visent à compléter les rapports nationaux préparés par les gouvernements.

La réunion s'est ouverte par des allocutions générales de divers orateurs: le Directeur général adjoint de la Fondation Allemande pour le Développement International, Peter Sötje; le représentant du Ministre fédéral de la coopération économique et du développement, le Conseiller Ulrich Popp; le représentant du Ministre fédéral des affaires étrangères, le Conseiller Klaus Holderbaum; et le Vice-Président du Comité Allemand de l'IDNDR, l'ancien Directeur général Winfried Böll.

Monsieur Brian A. O. Ward, ancien Directeur du Centre Asiatique de Prévention des Catastrophes à Bangkok, a inauguré la discussion par une allocution substantielle passant en revue l'évolution récente des caractéristiques des catastrophes, les changements dans les pays en développement sujets aux catastrophes et les modifications du schéma de la coopération internationale.

Le degré de vulnérabilité aux catastrophes naturelles est, a-t-on constaté, fonction de l'état de développement du pays. L'acuité croissante des problèmes: dégradation de l'environnement, exode rural, mégapoles, aléas

technologiques et catastrophes complexes aggravent la situation et font du fardeau des catastrophes une préoccupation majeure. Les populations sujettes aux catastrophes ne sont pas forcément restreintes aux pays en développement bien que ceux-ci demeurent les plus vulnérables.

II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les conclusions et recommandations suivantes portent sur six thèmes:

1. Prévention des catastrophes et politiques de développement
2. Sensibilisation, promotion, éducation et formation
3. Renforcement des capacités nationales
4. Coopération et coordination
5. Science et technologie
6. Financement

1. PREVENTION DES CATASTROPHES ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

La résolution 44/236 de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1989 proclamant la Décennie Internationale de la Prévention des Catastrophes Naturelles était essentiellement fondée sur une conception technico-scientifique de la prévention des catastrophes naturelles. La résolution des Nations Unies 46/182 de 1991 a souligné l'importance cruciale de la croissance économique et d'un développement durable pour la prévention des catastrophes naturelles et autres calamités. La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue en 1992 à Rio de Janeiro, a mis en lumière les causes socio-économiques des catastrophes naturelles, p. ex. pauvreté, croissance démographique et dégradation de l'environnement. En fait, les indicateurs socio-économiques et écologiques indiquent une vulnérabilité croissante aux catastrophes dans le monde. Cette vulnérabilité ne saurait être réduite durablement sans mettre en pratique les recommandations de Rio formulées dans Action 21.

Il apparaît de plus en plus clairement que les mesures technico-organisationnelles de prévention des catastrophes naturelles ne peuvent avoir d'impact majeur que si elles s'insèrent dans des politiques plus vastes de développement économique et social.

RECOMMANDATION 1

Il est recommandé que:

- 1.1 les gouvernements soient incités à faire de la prévention des catastrophes une partie intégrante de la planification du développement, et à formuler clairement des déclarations politiques de prévention des catastrophes dans leurs plans de développement nationaux.
- 1.2 les donateurs d'aide bilatéraux et multilatéraux fassent des déclarations politiques claires sur la prévention des catastrophes concernant leurs plans d'appui au développement.
- 1.3 les organismes nationaux et internationaux de planification du développement soient les figures de proue de la promotion et réalisation des

activités de développement visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

2. SENSIBILISATION, PROMOTION, EDUCATION ET FORMATION

Nul programme ou avancée en matière de management ne peut réussir sans engagement politique à haut niveau. Créer la volonté politique menant à des décisions d'investir des ressources dans les programmes de prévention des catastrophes est une priorité qui pourrait être l'un des principaux résultats de la Conférence Mondiale de Yokohama.

Il est nécessaire de mieux informer les décideurs, administrateurs gouvernementaux, planificateurs du développement, organisations des Nations Unies, ainsi que le personnel d'associations non gouvernementales et autres sur le rôle essentiel de la planification préalable, de l'atténuation et de la prévention dans les politiques de développement durable. Il faut donc s'efforcer de sensibiliser davantage ces groupes à ces relations.

Autre nécessité: améliorer l'image de l'IDNDR, ses objectifs et ses activités. Les services de prévention/d'atténuation doivent réfléchir sur les méthodes d'approche du problème. Les décideurs devraient être conscients de leurs responsabilités.

Il est préoccupant de constater la faible attention consacrée aux questions de prévention et d'atténuation en comparaison de l'intérêt intensif suscité par les effets et les secours. Quand les catastrophes arrivent, les décideurs et les médias sont souvent trop influencés par l'impact immédiat, les secours d'urgence et les activités provoquées par la catastrophe. Au stade de la pré-catastrophe, il importe d'intensifier leur conscience de la valeur et de l'efficacité de l'atténuation de la catastrophe.

A cette fin, les Comités Nationaux et le Secrétariat de l'IDNDR devraient mettre davantage l'accent sur la mise au point de matériels et de méthodologies pour sensibiliser les décideurs et hauts responsables politiques aux possibilités d'atténuation.

Pour améliorer les possibilités offertes aux 125 pays qui se sont engagés à participer à l'IDNDR, il faut mettre au point des programmes efficaces de sensibilisation du public aux objectifs et aux avantages nationaux potentiels du programme de l'IDNDR.

L'un des grands problèmes au niveau local est de faire en sorte que la population comprenne les mesures d'atténuation des catastrophes et accepte d'y coopérer. Des programmes de sensibilisation durable du public, notamment au niveau des communautés locales, ont réussi dans divers pays. Il conviendrait donc de diffuser plus largement les enseignements découlant de ces activités.

Si le public devient plus conscient du problème des catastrophes, il en résulte de grands avantages. La conscience qu'a le public des risques et des possibilités d'y répondre peut servir de base à l'établissement de stratégies d'atténuation efficaces. Les programmes d'information et de sensibilisation du public, les médias et toutes les autres possibilités doivent viser à susciter la confiance en soi et l'auto-aide chez les populations menacées. Il conviendrait de recourir à toute une série de méthodes de communication, techniques et culturelles, impliquant tous les systèmes d'information publique. Il faudrait également inclure l'introduction de programmes spécifiques dans les écoles.

L'expérience enseigne qu'il existe un grand manque de communication entre les groupes sociaux exposés aux catastrophes, principalement les pauvres, et les responsables de la prévention des catastrophes dans l'administration publique et les domaines technico-scientifiques.

Pour améliorer la compréhension des politiciens et décideurs quant aux avantages de la prévention et de l'atténuation des catastrophes, il faut se baser largement sur des études de cas de projets de prévention des catastrophes où sont quantifiés les coûts et les avantages.

Investir dans la valorisation des ressources humaines par une formation appropriée permettant d'améliorer les compétences professionnelles est au moins aussi important qu'investir dans la technologie et l'ingénierie. Les politiques d'atténuation et de prévention ne constituent pas seulement un problème technico-scientifique, mais aussi un problème d'éducation et de prise de conscience.

La valorisation des ressources humaines ne devrait pas être exclusivement limitée au personnel de la gestion des catastrophes, elle devrait aussi répondre aux besoins des communautés et individus menacés.

Pour triompher des obstacles empêchant les communautés vulnérables de percevoir à quel point elles sont exposées aux dangers, divers types d'action sont possibles: réunions locales et nationales sur l'évaluation des risques et la réduction de la vulnérabilité sous la direction des pouvoirs publics et avec une large participation intersectorielle incluant les médias ainsi que tables rondes et échanges d'informations entre les autorités responsables, les scientifiques et les médias afin d'inciter ceux-ci à jouer un rôle constructif dans la sensibilisation du public aux politiques d'atténuation des catastrophes.

RECOMMANDATION 2

Il est recommandé:

- 2.1 d'assurer une prévention et atténuation efficaces des catastrophes par la pleine exploitation de toutes les ressources nationales et internationales en intégrant la lutte contre les catastrophes dans les programmes

gouvernementaux et l'enseignement dispensé par les collèges de formation du personnel, les instituts d'administration publique, les universités et les écoles afin de mobiliser:

- l'engagement national et la volonté politique nécessaires pour mettre en œuvre durablement les programmes de prévention et d'atténuation des catastrophes;
- les responsabilités et compétences professionnelles dans tous les secteurs importants;
- la prise de conscience du public ainsi que l'auto-aide et la confiance communautaires.

2.2 d'élaborer une petite série d'études de cas offrant des exemples des coûts-avantages de bons programmes d'atténuation des catastrophes dans diverses régions en développement et correspondant aux divers types de catastrophes (à déclenchement rapide ou lent, naturelles ou technologiques) pour appuyer les programmes de sensibilisation et d'engagement officiel.

3. RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES

La majeure partie des pertes dues aux catastrophes doit être supportée par le pays touché, et surtout par les enfants et les vieillards qui sont particulièrement vulnérables à l'impact des cataclysmes ainsi que par les femmes qui sont non seulement les plus exposées aux risques mais jouent aussi un rôle actif d'instruments continus de secours/développement. Ce qui implique qu'aucun pays sujet aux catastrophes ne peut être exclu du processus d'intégration de la lutte contre les catastrophes dans la planification du développement.

Les activités de secours aux sinistrés devraient viser à mobiliser tout le pays pour soutenir les efforts des victimes elles-mêmes et accroître la capacité de l'ensemble du pays à s'aider lui-même dans l'avenir. Il convient de promouvoir les initiatives et la créativité locales pour que naisse une communauté confiante en elle-même et capable de limiter l'impact d'une catastrophe par ses propres moyens.

Dans certains pays, le coût des dégâts réels et potentiels des catastrophes augmente plus rapidement que leur PNB. Vu la relative modicité des ressources disponibles pour l'aide au développement, il est essentiel d'inclure la lutte contre les catastrophes dans tout programme de développement pour ne pas accroître la vulnérabilité par le processus de développement même.

La participation active des populations locales affectées est indispensable pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, et c'est une condition préalable du succès de toute politique d'atténuation et de prévention des catastrophes. Dans les pays en développement notamment, la lutte contre les catastrophes est généralement un problème local qu'on ne saurait résoudre sans parfaite connaissance des conditions locales. Les organisa-

tions non gouvernementales et les groupes actifs au niveau communautaire se sont avérés d'une grande utilité pour mobiliser la participation active de la population en cas de catastrophe. Bénéficiant de la confiance des populations affectées grâce à leur engagement même et à leur implication au niveau de l'atténuation de la catastrophe, de la sensibilisation et des secours, le renforcement de leurs capacités et l'utilisation de leur expertise sont des pierres importantes dans l'édifice de l'établissement d'un réseau national cohérent de lutte contre les catastrophes.

Il est nécessaire que les différents pays adaptent, plus qu'ils n'adoptent, le cadre de l'IDNDR. Les comités nationaux ont un important rôle de fécondation et d'appui à jouer dans l'identification et la promotion des questions nationales.

RECOMMANDATION 3

Il est recommandé que:

- 3.1 les gouvernements assurent que les plans nationaux de développement socio-économique définissent clairement les responsabilités de tous les secteurs pour la prévention des catastrophes.
- 3.2 l'on recoure le plus possible aux mécanismes naturels d'auto-aide de la population. Leur expérience et compréhension des conditions et des risques locaux doivent être considérées comme une ressource importante et être pleinement exploitées par les planificateurs gouvernementaux et autres. Les capacités et l'expérience des organisations non gouvernementales sont une ressource vitale qui mérite un large soutien.

4. COOPERATION ET COORDINATION

Il conviendrait de renforcer les mécanismes existants de stimulation des partenariats internationaux et le soutien continu aux programmes nationaux d'atténuation des catastrophes afin de souligner que l'assistance externe est complémentaire des stratégies nationales.

Le concept de développement équilibré, impliquant des investissements concurrents et associés dans les biens corporels ainsi que l'usage à long terme des ressources naturelles et humaines, a prouvé de façon convaincante que cela n'encourage pas seulement un développement efficace mais contribue aussi dans une large mesure à la prévention des catastrophes. Il faut donc l'appliquer aussi largement que possible.

Il faut s'efforcer particulièrement de soutenir les activités des personnes engagées (les «porte-flambeau») à qui l'on doit nombre de réalisations en matière de lutte contre les catastrophes dans bien des pays. Leur position pourrait être renforcée par l'assistance internationale visant à faciliter leur travail, p.ex. en leur donnant accès à l'information, aux réseaux et en encourageant la coopération technique dans des régions jugées d'une

importance critique et appropriées vu les besoins et la situation économique du pays.

L'une des plus hautes priorités pour les pays donateurs est de promouvoir et de soutenir, par leurs activités de développement habituelles, la valorisation des ressources humaines ainsi que la création d'institutions dans les pays en développement sujets aux catastrophes.

A cette fin, il faudrait investir dans les ressources humaines et l'établissement de réseaux d'atténuation des catastrophes dans les pays vulnérables ainsi que dans le domaine international.

Les partenariats sont d'une importance particulière entre les pays en développement. La coopération technique entre les pays en développement donne de bons résultats et devrait être poursuivie vigoureusement.

Fournir un appui coordonné aux activités de lutte contre les catastrophes en tant qu'élément du processus de développement est un défi pour tout le système des Nations Unies. Le Secrétariat de l'IDNDR peut jouer un rôle d'appui important.

RECOMMANDATION 4

Il est recommandé que:

- 4.1 toutes les parties chargées de la lutte contre les catastrophes, au niveau national et international, soient exhortées à établir activement des partenariats et des réseaux de coordination et de coopération.
- 4.2 les organismes d'aide bilatéraux et internationaux soient exhortés à fournir un appui explicite aux institutions nationales et aux personnes (les « porte-flambeau ») qui ont fait preuve d'initiative dynamique et de qualités de chef pour promouvoir et mettre en œuvre la lutte contre les catastrophes.

5. SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Pour être efficaces, les mesures de protection contre les catastrophes présupposent l'intégration des politiques en matière scientifique, de recherche et de technologie avec les politiques dans le domaine de l'économie et du développement.

La plupart des méthodes permettant d'améliorer la résistance aux catastrophes et la planification préalable sont déjà disponibles. Toutefois, il existe d'importantes lacunes au niveau de l'application des anciennes et nouvelles technologies à la lutte contre les catastrophes ainsi qu'au niveau de la compréhension des processus naturels dans la gestion pratique des catastrophes. Il n'existe pas d'articulation efficace entre les capacités scientifiques de prédiction et d'alerte et les services gouvernementaux et publics chargés de prendre les mesures administratives de lutte. Il est nécessaire de promouvoir vigoureusement la recherche intégrée sur la chaîne menant de

la prédiction des risques naturels potentiels aux effets à long terme sur les êtres humains et l'environnement à la suite de catastrophes, recherche nécessaire tant pour ses aspects généraux que pour son application à des situations spécifiques.

La recherche visant à améliorer les normes de construction et la planification urbaine, ainsi que la mise au point de techniques préventives adéquates doivent être encouragées et soutenues. Elles devraient recourir à l'expérience existant dans les communautés locales.

Diverses études révèlent la nécessité largement admise d'améliorer les banques de données concernant les ressources et les capacités, et les systèmes d'information requis pour diffuser ces données auprès des responsables de la gestion des catastrophes. Ces banques de données et ces systèmes d'information présentent une utilité directe et des similitudes avec celles que nécessite la planification du développement. Bien qu'ils soient surtout importants au niveau national et sous-national, ces banques de données et ces systèmes d'information sont utiles à la gestion des catastrophes et aux programmes de prévention au niveau régional et international. Dès lors, l'établissement de banques de données et de systèmes d'information profitera hautement de la collaboration et coordination internationales en vue d'assurer la compatibilité et l'articulation adéquate entre les divers niveaux administratifs ainsi qu'entre les systèmes manuels et informatiques.

Bien qu'absentes du plan élaboré en 1989 pour l'IDNDR, les catastrophes technologiques préoccupent de plus en plus les pays en voie d'industrialisation et elles exigeront qu'on y prête sérieusement attention. Il importe donc de mettre au point des mécanismes pour répondre à ces problèmes.

RECOMMANDATION 5

Il est recommandé :

- 5.1 de renforcer, par la recherche intégrée, la base scientifique permettant de comprendre les causes et les effets des catastrophes afin d'améliorer la prise de décision. Cette recherche devrait associer des chercheurs en sciences naturelles et en sciences sociales.
- 5.2 de promouvoir l'établissement de réseaux nationaux et internationaux ainsi que la coopération entre les disciplines scientifiques et autres. En outre, il conviendrait de mettre au point, à des fins d'activités conjointes, des partenariats spécifiques d'institutions de recherche du tiers monde ainsi qu'entre des institutions des pays en développement et des pays industriels.
- 5.3 d'élaborer des mécanismes visant à répondre à l'inquiétude croissante des pays en voie d'industrialisation concernant les catastrophes technologiques.

6. FINANCEMENT

C'est l'une des questions les plus ardues, notamment ces dernières années où les secours lors de catastrophes complexes ont absorbé une fraction croissante des ressources nationales et étrangères. Pour contrecarrer cette tendance qui ne permet pas d'obtenir des résultats durables en matière de développement et de prévention des catastrophes, les fonds d'assistance humanitaire devraient être de nature plus flexible et ne pas exclure la prévention permanente des catastrophes ni les activités de planification préalable qui s'imposaient depuis longtemps. Le cofinancement, par les donateurs, de programmes de lutte contre les catastrophes et de programmes de recherche pourrait être un mécanisme d'appui à l'engagement national en faveur des mesures de prévention des catastrophes qui devraient être amorcées en période de conscience aiguë de la vulnérabilité, c-à-d à la suite de catastrophes.

Les rapports économiques nationaux et d'autres analyses bilatérales ou multilatérales devraient inclure l'état de vulnérabilité aux catastrophes en tant que donnée critique. Dans ce contexte, l'exemple qu'a donné la Banque Asiatique de Développement qui soutient les activités d'atténuation des catastrophes pourrait être reproduit ailleurs.

Il conviendrait de formuler et d'adopter, en liaison avec des experts des pays en développement et développés, des normes minimums communes (p. ex. législation sur les catastrophes, plan de lutte contre les catastrophes nationales, financement en cas de catastrophes) en faveur des activités anti-catastrophes financées par l'aide internationale.

Vu que les catastrophes — naturelles et technologiques — et la pauvreté absolue se renforcent mutuellement, un appel a été lancé pour l'élaboration de «filets de sécurité» en faveur des personnes souffrant de pauvreté absolue et des suites des catastrophes naturelles. Ce plan visant à minimiser l'impact social des catastrophes sur les pauvres pourrait être conçu sur le modèle de l'approche de la Banque mondiale pour lutter contre la pauvreté.

RECOMMANDATION 6

Il est recommandé que :

- 6.1 les organismes internationaux et bilatéraux soient exhortés à rationaliser leur mode de financement de l'atténuation des catastrophes, de la planification préalable et des programmes de réhabilitation pour assurer une flexibilité et une cohérence maximales.
- 6.2 les pays développés étendent leurs activités d'aide au développement à la prévention et atténuation des catastrophes, et assurent que l'aide en cas de catastrophes ne se fasse pas au détriment du financement du développement à long terme.
- 6.3 des «filets de sécurité» soient créés dans le cadre de la coopération

internationale au développement et de la législation nationale pour réduire l'impact des catastrophes sur les pauvres et empêcher la formation d'un cycle de pauvreté par les catastrophes.